

05/09

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2017

Présents :

Catherine BLANC, Florent BONAVENTURE, Solène BRUN, Alain CHATRIOT, Solène DELUSSEAU-JELODIN, Grégoire ÉTRILLARD, Manuelle FRANCK, Béatrice GILLE, François HEILBRONN, Alexandre HENNION, François HOULLIER, Théo IBERRAKENE, Samuel KHALIFA, Jeanne LAZARUS, Romaric LAZERGES (départ à 10 h 18), Florence MEAUX, Nicolas METZGER, Arthur MOINET (départ à 9 h 20, procuration à Théo IBERRAKENE), Karoline POSTEL-VINAY, Marie RASSAT, Carla SASIELA.

Absents ou excusés

Richard BALME (procuration à Jeanne LAZARUS), Patrice BOURDELAIS (procuration à François HOULLIER), Olivier DUHAMEL (procuration à François HEILBRONN), Laura DUQUESNE (procuration à Solène DELUSSEAU-JELODIN), William JUDD (procuration à Nicolas METZGER), Marc LAZAR, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Nicolas METZGER), Vincent MARTIGNY, Vincent MORANDI, Arnaud ROBINET (procuration à Alain CHATRIOT), Camille THOMAS-ORTEL.

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité,
Bénédicte DURAND	doyenne du Collège universitaire
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Pascale LECLERCQ	directrice du pilotage transversal
Anne LESEGRETAIN	directrice des admissions
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Dorothee OUSSET	chargée de mission à la direction des admissions
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Réforme de la procédure cursus en France d'admission en master	2
II. Réforme du Collège universitaire	6
III. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 16 mai 2017	18
IV. Échange d'informations sur des questions diverses	19

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2017**

La séance est ouverte à 8 h 33 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Bonjour à toutes et tous. Je suis très heureux de vous retrouver pour ce cinquième conseil de l'année 2017. Il s'agit de notre dernier conseil ordinaire avant la fin de l'année universitaire, puisque nous n'aurons plus qu'un seul conseil extraordinaire le 3 juillet prochain. Je souhaite à cette occasion accueillir Solène BRUN qui supplée à Hadrien CLOUET et siège parmi nous pour la première fois.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je souhaiterais que l'on règle une question d'ordre logistique concernant notre prochaine séance du 3 juillet. Pour rappel, il était question que nous partagions un moment de convivialité à l'issue de cette réunion. L'ordre du jour comporte 3 doubles diplômes : la séance ne durera finalement pas 3 heures, mais plutôt 2 heures ou 2 heures et demie. Nous avons deux possibilités : soit commencer à 8 h 30 et terminer vers 10 h 30, ce qui serait un peu tôt pour un buffet, et nous vous proposons dans ce cas de commencer par un petit-déjeuner ; soit commencer vers 9 h 00 et terminer vers 11 h 30 et poursuivre avec le buffet. Personnellement, j'ai une préférence pour la première option qui correspond au vote que nous avons eu ensemble la dernière fois au sujet de l'horaire du début de nos réunions. De manière informelle, je mets cependant aux voix ces deux options : avec une majorité écrasante, nous retenons donc la première option à 8 h 30.

Nous pouvons désormais aborder l'ordre du jour qui comporte deux sujets d'ampleur suivis de deux votes : d'une part, nous avons la réforme de la procédure d'admission en master pour le cursus en France ; d'autre part, nous avons l'acte 2 et la réforme du Collège universitaire dont nous avons déjà longuement débattu. Je précise que ces deux points ont été examinés par le CVEF et ont y obtenu un large assentiment.

**I. RÉFORME DE LA PROCÉDURE CURSUS EN FRANCE D'ADMISSION
EN MASTER**

a) Exposé

Anne LESEGRETAIN

Bonjour à tous. Nous avons étudié les procédures d'admission suite à la réforme que nous avons mise en place en 2011 qui nous avait déjà permis de réformer les modalités d'admission. Il est ressorti de cela 2 éléments et 2 lignes de conduite. Il y a évidemment la diversification des profils que nous souhaitons recruter au niveau du Collège, et c'est effectivement le cas au niveau du master également. Le deuxième point est la lisibilité pour l'ensemble des candidats. De plus en plus, il était évident que les universités en dehors de Sciences Po optent pour un système d'évaluation qui tend à évaluer les parcours. La nature de l'examen écrit posait de plus en plus de questions. Par ailleurs, nous avons constaté qu'il avait pour biais de favoriser la réussite de profils assez spécifiques qui suivent des préparations, notamment les BL que nous apprécions et qui sont des profils souhaités et souhaitables pour les écoles. Mais ces dernières ont pour ambition de recruter des élèves qui viennent de partout et de disciplines extrêmement variées. Cela nous a conduits à la réforme que nous vous présentons. L'admission repose toujours sur 2 phases : la phase d'admissibilité et la phase d'admission.

Pour la phase d'admissibilité, il y a la suppression de l'examen écrit et de la note de synthèse avec un renforcement du regard porté sur le parcours du candidat grâce à une double évaluation. La phase d'admission reste inchangée pour une immense majorité de candidats qui seront entendus en entretien, face à un représentant de l'école et un représentant du corps enseignant. Nous espérons que cette nouvelle procédure d'admission et ces nouvelles modalités nous permettront de remplir nos objectifs avec succès, à savoir avoir toujours des cohortes d'étudiants qui soient les plus diversifiées possible afin de permettre des échanges fructueux entre les différents profils de nos admis issus de cette procédure, mais aussi ceux issus de la voie internationale via les écoles partenaires. Cela nous permet d'avoir des

classes qui auront des échanges très fructueux avec l'ensemble des académiques. Je vous passe la parole et je me tiens prête à répondre à vos questions.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

J'ajoute que le dossier fourni est très intéressant parce qu'il comporte de nombreux éléments statistiques et présente les profils des étudiants de manière assez détaillée. Je vous invite notamment à consulter les annexes qui sont très riches. Y a-t-il des questions sur cette procédure d'admission et la réforme proposée ?

Samuel KHALIFA

Une question sur la phase d'admissibilité et le niveau de langue. Je vois qu'il y a un test d'anglais, avec un niveau seuil. Qu'en est-il des élèves internationaux et d'un niveau seuil pour le français ?

Florent BONAVENTURE

S'agissant de l'étude des dossiers, il y aura 2 évaluateurs qui sont qualifiés d'académiques dans le document. S'agit-il de 2 membres de la faculté permanente ou d'un enseignant et d'un membre de l'administration des écoles ou des masters ? Comment se feront les évaluations ? Ces personnes seront-elles rémunérées ?

Romarc LAZERGES

J'ai vu dans le dossier que, pour certains étudiants, il n'y aurait pas d'oral. Combien d'étudiants vont bénéficier de cette dérogation ? Je comprends qu'il s'agit des meilleurs.

Anne LESEGRETAIN

S'agissant des niveaux de langue, c'est une situation qui existe déjà pour les écoles PSIA et GLM et pour le master Economics and Business de l'École du management et de l'innovation c'est-à-dire pour des programmes et des écoles qui nécessitent un niveau d'anglais suffisant pour le suivi de la scolarité. Nous demandons aujourd'hui aux candidats de valider leur niveau grâce à un test C1 pour démontrer qu'ils sont en mesure de suivre une scolarité. Lorsqu'ils ne sont pas en capacité de démontrer ce niveau de langue l'année de leur admission, ils ont une « admission conditionnelle » : ils conservent le bénéfice de leur admission pendant 1 an et peuvent nous adresser la preuve de leur niveau de langue. Ils intègrent alors le master ou l'école l'année suivante. Il n'y a pas de modification par rapport à la situation actuelle pour la procédure française.

Les étudiants internationaux qui passent par la voie internationale et qui souhaitent accéder à PSIA par exemple doivent démontrer un niveau C1. Il se trouve que la plupart d'entre eux ont effectué un certain nombre d'années d'étude ou sont diplômés d'un établissement international après avoir effectué un cursus anglophone, ce qui les dispense de ce test de langue. Si un étudiant français qui n'a pas effectué suffisamment d'années d'études dans un système anglophone se porte candidat via la PI, nous lui demandons également un niveau C1.

Cornelia WOLL

La question portait sur l'inverse, pour le français. Il n'y a pas de prérequis pour le français puisque nous présentons ici la loi d'admission pour les étudiants présentant un cursus antérieur en France. Nous considérons que le fait d'avoir effectué un cursus antérieur en France équivaut au niveau français certifié.

Anne LESEGRETAIN

Désolée, je n'avais pas bien entendu votre question.

S'agissant du vivier d'évaluateurs, nous sommes en train de le constituer. L'idée est de solliciter un maximum de membres de la faculté permanente, dans la mesure de leurs disponibilités et de leurs possibilités d'effectuer les évaluations de dossiers. Il n'est aujourd'hui pas question de solliciter les représentants et les responsables pédagogiques des écoles : à ce stade, nous sommes conscients que cette charge ne peut pas porter sur les responsables des écoles. Nous creuserons donc parmi les viviers

d'académiques au sein de la faculté permanente et veillerons à élargir le vivier d'évaluateurs si la capacité d'évaluation au sein de la faculté permanente n'est pas suffisante.

S'agissant de la dispense d'oral, un peu sur le modèle de la dispense d'écrit dans le cadre de la procédure d'admission du Collège universitaire, nous avons conservé cette possibilité de dispenser un certain nombre d'étudiants. Mais je ne peux pas, aujourd'hui, vous dire combien, car ce n'est pas défini par avance. Nous entendrons peut-être l'ensemble des candidats admissibles à l'oral. Mais nous pensons cependant pertinent de songer à la vocation de l'oral : un dossier qui aurait été évalué par deux fois A+, c'est-à-dire portant ainsi une mention d'excellence de deux évaluateurs, pourrait bénéficier d'une dispense d'oral. Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous dire si 300 élèves ou 10 % seront ainsi dispensés d'oral. Cela sera déterminé par les viviers de candidats de l'année prochaine et des constatations que nous aurons pu tirer sur le regard porté par le système de double évaluation. Bien entendu, cette dispense n'est amenée à concerner que des dossiers ayant été visés excellents lors de la double évaluation et sur lesquels aucun doute et aucune question ne subsistent.

François HEILBRONN

J'ai une question et une remarque. Avez-vous déjà une idée des critères d'évaluation précis que vous demanderez aux évaluateurs d'utiliser pour l'évaluation des dossiers ? Sur le parcours universitaire, professionnel, sportif ou autre ? Quels sont les critères que vous souhaitez voir examinés ?

Je déplore le fait qu'il n'y ait pas d'oral pour certains candidats. Il y a une quinzaine d'années, je participais aux jurys d'admission en master. Nous avons eu un candidat qui était arrivé premier à l'examen écrit. Il avait fait hypokhâgne et khâgne deux fois et il avait raté Normale Sup. Il présentait des troubles psychologiques importants, il était presque sociopathe. Il avait eu 19 à l'écrit et avait un très bon dossier par ailleurs. Nous l'avons recalé. Il était limite dangereux. Je pense que l'oral est très important pour cerner une personnalité, au-delà d'un dossier, d'une épreuve ou d'un parcours scolaire d'excellence. À l'oral, nous pouvons voir des étudiants dont le comportement n'est pas idéal par rapport à nos critères d'excellence et d'étude.

Nicolas METZGER

Nous avons évoqué la question des critères d'évaluation hier en réunion de Bureau. Lors de l'examen des dossiers de candidature, l'attention a tendance à se focaliser sur les activités extra curriculaires des étudiants. C'est humain, nous cherchons tous l'originalité. Il faut rappeler aux personnes chargées d'étudier les dossiers qu'elles doivent avant tout noter le parcours académique. Il faut marteler ce message.

Arthur MOINET

Tout d'abord, nous souhaitons remercier la direction des admissions pour ce dossier très complet. Nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer la diversité des admis à Sciences Po qui viennent un peu trop de classes d'hypokhâgne ou de khâgne. Cette réforme nous semble aller dans le bon sens. Elle permettra notamment à des étudiants qui sont à l'étranger de ne pas avoir à faire l'aller-retour pour passer l'écrit. C'est une mesure importante pour renforcer encore la diversité à Sciences Po, tout comme le fait de faire évaluer les dossiers par plusieurs interlocuteurs. Cela permettra peut-être d'avoir une plus grande fiabilité. De la même façon, la dispense d'entretien peut être une bonne chose pour les candidats qui ont un très bon dossier, afin qu'ils intègrent Sciences Po. Voilà quelques revendications que l'UNEF prônait depuis plusieurs années. Nous nous réjouissons qu'elles soient mises en œuvre dès septembre.

Solène BRUN

Une demande d'information de la part des doctorants : le dossier présente la diversité des profils disciplinaires, mais les jeunes chercheurs que nous sommes s'interrogent sur la diversité des profils en termes sociaux. Nous souhaiterions des informations sur la répartition genrée ou le background des étudiants. En termes de diversification des profils à Sciences Po, ces données sont intéressantes.

Nicolas METZGER

Entre cette version et la version antérieure, qui correspond au fonctionnement actuel de la procédure d'admission, y a-t-il un coût supplémentaire ou réalise-t-on des économies ? D'un côté, il y aura une

épreuve en moins à organiser ; de l'autre, nous aurons plus d'évaluateurs à rémunérer. Quel est l'équilibre général de la réforme ?

Cornelia WOLL

Merci pour ces questions qui sont pertinentes et que nous nous sommes posées. S'agissant de l'oral, j'entends que l'on serait plus en sécurité si l'on faisait passer des entretiens à tout le monde. Mais il y a des situations plus courantes que celle du sociopathe, à savoir que des étudiants brillants avec de bonnes évaluations ne réussissent pas l'entretien, pour des raisons que nous ne comprenons pas toujours. Ces candidats ne sont pas admis et nous leur disons qu'ils n'ont pas su convaincre le jury de leurs capacités. La direction des admissions est assez démunie lorsqu'elle doit revenir vers les candidats et expliquer ce qui s'est passé pendant les 30 minutes au cours desquelles ils ont joué leur avenir. Institutionnellement, nous devons assumer le fait que cela arrive très souvent puisque nous admettons 1 candidat sur 2 après l'entretien. Nous avons ensuite de longs échanges de lettres avec les candidats. Il existe même des groupes Facebook sur les remarques ou les piques lancées par les jurys. À chaque fois, nous assumons que c'est bien l'objectif de l'entretien que de tester les candidats, mais je ne vous cache pas que nous sommes parfois mal à l'aise sur ce qui s'est passé lors de l'entretien et que nous ne comprenons pas ce résultat. La question à poser est si l'entretien est un filtre ou un moyen pour lever un doute soulevé à la lecture du dossier. Je pense que l'entretien a toute son utilité pour lever un doute, mais ne doit pas être un filtre très dur juste pour avoir un sociopathe en moins dans la population des étudiants. Parfois, nous le détectons lors de l'entretien, mais pas toujours. Institutionnellement, il faut que nous soyons en mesure d'encadrer les cas de personnalités complexes que nous avons admis et qui ont un comportement sur lequel nous pouvons nous interroger.

Par ailleurs, nous n'avons pas tous les éléments pour projeter vraiment ce que ce changement de procédures induira en nombre de candidatures et d'entretiens à organiser. Actuellement, nous travaillons avec l'hypothèse qu'il existe un biais d'auto sélection, à savoir que des étudiants se censurent et ne postulent pas à Sciences Po parce qu'ils ne veulent pas passer un examen écrit. En enlevant ce biais de censure, nous pouvons avoir 200 candidats supplémentaires ou 3 000 ou 5 000 : nous n'en savons rien. Le nombre d'entretiens à organiser est en fonction de ce chiffre, ainsi que le coût. Je ne veux pas vous répondre sur le coût : nous connaissons le coût de l'examen écrit. Le coût de la double évaluation pour un nombre égal de candidatures, nous savons l'estimer, et nous ne sommes pas dans un système plus ou moins coûteux qu'avant.

Frédéric MION

J'ajoute en tout état de cause que le filtre que garantirait l'entretien oral avec les candidats n'est prévu que pour les candidats à la procédure d'admission française. Nous ne pratiquons pas ce filtre pour les étudiants issus de la procédure internationale et c'est un risque, d'une certaine façon, que nous sommes déjà prêts à prendre. Le système de la double évaluation doit nous permettre de croiser les regards sur un dossier qui peut révéler des points de fragilité.

Cornelia WOLL

Les critères d'évaluation que nous communiquons sont l'excellence des parcours universitaires. Par ailleurs, nous allons renforcer des éléments sur l'évaluation de la capacité rédactionnelle. Après, il y a le projet, les activités et la motivation des candidats qui peuvent être évalués en fonction des pièces transmises dans les candidatures.

Anne LESEGRETAIN

S'agissant des autres aspects qui pourraient guider la sélection, comme le genre, l'origine sociale ou le domaine d'études, aujourd'hui, ces éléments ne conduisent pas le recrutement. Il y a un regard porté a posteriori sur la diversité des profils recrutés. Cette année en particulier, il y aura un effet loupe les la composition des profils de candidats et d'admis pour observer le bénéfice de ces nouvelles modalités d'admission dans les écoles.

c) *Vote*

Nicolas METZGER

Je vais mettre aux voix ce projet de réforme accompagné du projet de règlement des procédures d'admission en deuxième cycle, qui en constitue la traduction juridique. Je déduis de nos débats qu'il n'y a pas de proposition pour amender ce projet. Madame GASMI, pourriez-vous annoncer les procurations ?

Ismahane GASMI

M. BALME donne procuration à Mme LAZARUS, M. BOURDELAIS à M. HOULLIER, M. DUHAMEL à M. HEILBRONN, M. ROBINET à M. CHATRIOT, Mme DUQUENNE à Mme DELUSSEAU-JELODIN, Mme LEMARDELEY et M. JUDD à M. METZGER.

Nombre de votants : 28

Résultat du vote : 27 pour et 1 abstention

Le Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris, approuve la réforme de la procédure cursus en France d'admission en master et le Règlement des procédures d'admission en deuxième cycle de l'IEP de Paris.

II. REFORME DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE

a) *Exposé*

Nicolas METZGER

Nous en venons à présent à l'examen de la réforme de notre premier cycle. Nous n'allons pas présenter la réforme de l'Acte II dans son intégralité, car nous en avons largement débattu à de multiples reprises. Aujourd'hui, Mme DURAND nous apporte des éclairages complémentaires, nous présente quelques évolutions par rapport à la dernière mouture que nous avons examinée, et nous résume la teneur des échanges en CVEF.

Bénédicte DURAND

Myriam DUBOIS-MONKACHI m'accompagnera dans cette présentation. La réforme de l'Acte 2 est le fruit de 2 années de travail partagé avec les étudiants et les enseignants de la maison, avec ceux qui participent à notre projet de formation, avec des personnalités extérieures, des universitaires qui nous ont apporté leur regard sur ce nouveau curriculum.

Il y a 2 très courts changements dans le texte que vous avez sous les yeux. Le premier amendement qui a été discuté dans le cadre du CVEF concerne l'obtention du grade de licence. Il a semblé au CVEF que notre engagement institutionnel à demander le grade de licence à l'État n'était pas suffisamment explicite dans le texte initial : nous avons donc renforcé cet engagement par une formule plus déterminée, mais qui laisse la main à l'État dans sa mission de reconnaissance de la qualité de ce curriculum pouvant donner droit au grade de licence à nos étudiants, à l'horizon 2020. Je rappelle que ce nouveau Bachelor sera délivré pour la première fois en 2020.

Le deuxième amendement concerne la constitution du Comité pédagogique du Collège universitaire. C'est la nouvelle instance de pilotage et de gouvernance du Collège et de la mise en œuvre de cette offre de formation. Vous savez que ce Comité pédagogique a l'ambition de partager davantage le pilotage de l'offre de formation du Collège, à la fois entre les membres de l'équipe du Collège à Paris, avec les directeurs de campus qui sont des acteurs stratégiques de la mise en œuvre de cette offre, mais aussi avec les étudiants et les directions de soutien, notamment la direction des études et de la scolarité et la direction des affaires internationales. Ce Comité pédagogique a vocation à se réunir plusieurs fois par an : nous prévoyons 4 réunions annuelles du Comité pédagogique. Il invitera de manière systématique, à 2 occasions dans l'année, les référents académiques du Collège universitaire qui sont les représentants de la faculté permanente et qui doivent désormais être totalement partie prenante du pilotage technique

et des ressources enseignantes, ainsi que de l'animation de ces dernières sur l'ensemble du réseau des 7 campus.

Il y avait un petit sujet sur la représentation étudiante au sein de ce Comité pédagogique. Entre le dernier CVEF et ce Conseil de l'Institut, nous avons revu les représentants étudiants. Nous avons acté le fait que chacune des organisations représentatives des étudiants serait représentée au sein de ce Comité pédagogique. Néanmoins, nous devons encore affiner les conditions de désignation de ces étudiants élus. Notre préoccupation essentielle est que la parole des étudiants des campus en région soit représentée au sein du Comité pédagogique, de manière systématique, peut-être par un système tournant par an. Cette instance n'a pas fonction de conseil, mais fonction de pilotage sous mon autorité. Ce Comité pédagogique est bien une cellule d'appui à la décision. Il devra rendre compte de ses activités aux conseils de l'institution.

Si le Conseil de l'Institut valide ce nouveau projet de formation, nous écrirons d'ici la fin de la semaine à l'ensemble des nouveaux admis au Collège universitaire. Les résultats sont attendus pour la fin de la semaine. Dès que cette liste des admis sera connue, un message avec ma signature leur sera envoyé pour présenter les grandes lignes de cette réforme qu'ils auront à vivre au sein de l'établissement.

Une nouveauté importante dans le règlement qui vous est soumis, c'est le nouveau règlement intérieur de la scolarité qui détaille les conditions d'accompagnement des étudiants du point de vue de la scolarité. Je laisse Myriam DUBOIS-MONKACHI vous présenter cela. Je la remercie pour son soutien constant au cours des 2 dernières années.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci Madame la Doyenne. Vous avez reçu le titre II du règlement de la scolarité qui en comporte 4 et qui concerne le Collège universitaire. L'ancien titre II a été déposé sur table. Une fois que le texte sera voté, nous devons en effet informer le plus rapidement possible les étudiants qui entreront en 1^{re} année et seront concernés par son application.

Je veux mettre en évidence 3 éléments dans ce Titre II : ils sont fondés sur l'Acte 2 et ses caractéristiques. Tout d'abord, le diplôme confèrera le grade de licence, de la même manière que nous avons un diplôme qui confère le grade de master aux étudiants du 2d cycle. Nous allons porter ce dossier au ministère : nous aurons ainsi l'*imprimatur* de l'État tout en gardant l'autonomie pédagogique, comme le permettent les statuts. Cela permettra également à nos étudiants d'avoir un diplôme beaucoup plus reconnu à l'international. Notre Bachelor n'est pas inscrit au répertoire national des compétences professionnelles (RNCP) qui est, pour les universités et les organismes européens, un gage de qualité. Nous ferons cette démarche dans la foulée de celle que nous effectuons aussi pour notre grade de master. Le deuxième élément est le caractère composite de la scolarité puisque celle-ci s'organise autour de différents parcours. Le parcours fondamental évolue de la 1^{re} à la 3^e année et englobe les années du Collège universitaire. Nous le retrouvons aux articles 18, 19 et 24. Ce parcours fondamental inclut l'année à l'étranger qui sera porteuse de la majeure qui l'élément fondateur de cette réforme, avec une matérialisation en fin de cursus sous la forme d'un grand écrit en fin de premier cycle qui est un peu copié sur le grand oral. La majeure est une composante importante et déclinée sur les thématiques de l'aire géographique du campus. Elle colore au moins 35 % des crédits à valider. Il y aura également un parcours civique obligatoire qui s'étendra de la 1^{re} à la 3^e année, avec 9 crédits maximum à valider, dont 6 obligatoires. Il y a enfin un parcours optionnel qui permet de valoriser l'expérience étudiante qui était jusqu'à présent confondue dans les différents crédits et qui n'était pas mise en valeur. Il s'agit de dessiner un e-portfolio pour pouvoir être en accord avec le RNCP. Il s'agira de définir les compétences linguistiques ou techniques auxquelles ce diplôme conduit au cours des 3 années, que ce soit sur les campus en France ou à l'étranger.

Le troisième élément concerne les critères de validation qui sont ramenés à 180 crédits, contre 240 actuellement. Les critères de validation sont évidemment rapportés à ce nouvel étiaje. Il y a toujours une association entre la validation des cours fondamentaux et les crédits pour garantir une validation suffisamment fondamentale. Dans ces mentions techniques, je m'arrête sur un élément très important qui est celui de l'accompagnement de nos étudiants et de la mise en place d'une véritable politique de rattrapage. Elle existe actuellement, mais n'est pas suffisamment soutenue. Nous souhaitons la mettre en place à la fin de chaque semestre pour permettre aux étudiants, avant le départ en 3^e année, d'être soulagés de tout rattrapage. Cela nous semble très important : dans le parcours de réussite, nous proposons aux élèves qui n'auraient pas terminé de rattraper tous leurs enseignements ou qui seraient

en difficulté d'effectuer un semestre supplémentaire avant leur départ, le semestre suivant, à l'international.

Enfin, les articles 26 et 27 restent inchangés. Comme le disait Mme la Doyenne, ce règlement a vocation à être diffusé le plus rapidement possible aux étudiants déjà admis et déjà présents dans nos bases de données, mais également à tous les étudiants qui s'inscrivent à Sciences Po. Vous le savez, ils passent par un système d'inscription en ligne (IEL) qui leur demande de valider le règlement de la scolarité et d'en prendre connaissance avant de pouvoir s'inscrire. Je vous remercie de votre attention.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette présentation synthétique. Je précise que vous avez devant vous sur table l'actuelle version du règlement de la scolarité et, en annexe 5 du dossier, les modifications qui sont proposées.

Florent BONAVENTURE

J'ai quelques questions et remarques techniques. La première concerne les articles 19 et 20. Les étudiants doivent valider 60 crédits de leur parcours fondamental pour passer en année supérieure. Cependant, ce n'est pas très clair dans l'article 20. Je cite : « Les étudiants ayant obtenu 60 crédits ECTS au moins et validé 5 des 6 UE fondamentales au moins valident leur 1^{re} année. » Pourrait-on ajouter « Les étudiants ayant obtenu 60 crédits ECTS du parcours fondamental » ? Cela permettrait d'être plus clair et ne pas laisser prise à d'éventuelles contestations.

Une autre remarque sur l'article 21 et le semestre de rattrapage. L'étudiant qui n'aurait pas validé l'ensemble de ses obligations de scolarité et serait en conditionnelle passerait donc un semestre sur un des campus : dans quelles modalités ? Comment les intégrer ? Leur fait-on passer seulement un cours ou rattraper l'ensemble d'un semestre ? Si je comprends bien, cette disposition annule ce qui existait, à savoir passer des rattrapages en 3^e année à l'étranger. Il faudrait préciser les modalités du rattrapage des enseignements ratés de 1^{re} et 2^e année.

Mon dernier point est une remarque sur les absences. Je regrette qu'on n'ait pas profité de la réforme pour mettre à plat la politique des absences. Pour l'instant, les étudiants pensent avoir un droit à 2 absences alors que c'est une tolérance pour 2 absences autorisées. Il y a une utilisation de ces absences par les étudiants qui est préjudiciable à leur réussite. D'autre part, nous avons des absences sur des modules de 24 heures, mais quid des modules de 48 heures ou de 76 heures ? Est-ce que cela augmente le nombre d'absences ?

Enfin, j'ai une interrogation sur l'absence de contrôle de l'assiduité en cours magistral, grande tradition à Sciences Po. Ces absences ne sont pas préjudiciables à Paris ou à Reims puisqu'il y a beaucoup d'étudiants, mais sur les petits campus, elles peuvent poser problème, notamment quand un enseignant reconnu et prestigieux est accueilli par 20 élèves sur 150. Il risque de ne plus revenir l'année suivante. Je ne demande pas de rendre l'assiduité obligatoire en cours magistral, mais il y a un point d'attention à avoir puisque cela génère des frustrations chez les enseignements.

Bénédicte DURAND

Sur l'esprit du règlement, en ce qui concerne le déroulement de scolarité et l'accompagnement, un des principes forts de cette réforme, c'est précisément l'intégration complète de la 3^e année dans un cursus de formation. Étant donné que cette 3^e année est accomplie par délégation des universités partenaires, cela suppose que nos étudiants qui partent soient dans les conditions les plus favorables à leur réussite. Nous savons et nous observons que plus les bagages sont lourds avant ce départ en 3^e année, plus les risques d'échec sont forts. Le fait de différer ce départ en 3^e année porte cet esprit-là pour une petite dizaine d'étudiants qui se retrouvent dans un cumul de difficultés entre la 1^{re} et la 2^e année. Les modalités précises seront évidemment travaillées dans le cadre du jury, c'est-à-dire dans la discussion des équipes pédagogiques qui sont en charge de l'accompagnement académique de nos étudiants. Notre idée est de pouvoir leur proposer de rattraper, de la manière la plus favorable, leurs points de fragilité, et cela sans doute plutôt sur le campus de Paris. Il s'agirait de faire prendre en charge ce semestre-sas au campus où les étudiants se retrouveront dans une cohorte plus large. Voilà l'esprit de ce départ différé en 3^e année que nous pourrions proposer à nos étudiants avant un 2^e semestre international et/ou une

prolongation pendant les mois d'été afin que l'expérience internationale puisse être la plus conséquente possible. Notre objectif principal est, avant même l'expérience internationale, la réussite la plus rapide et la plus harmonieuse pour nos étudiants.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

L'assiduité est un sujet que nous posons chaque année. Je vous rassure. Nous sommes en train de faire un nouveau toilettage du règlement de scolarité, qui sera présenté à la rentrée, sur différents sujets dont celui-ci et nous verrons quelles mesures nous mettrons en place. Pour le moment, en ce qui concerne Paris, il est très difficile de faire évoluer l'assiduité à plus de 2 sur les cours de 48 heures. C'est un vrai sujet dont il faut débattre et je pense que ce débat sera aussi riche que celui de la présence dans les cours magistraux. Comme tu le disais, à Paris, il est difficile de faire des contrôles d'assiduité parce que nous n'avons pas les moyens techniques pour nous assurer la présence des étudiants.

S'agissant du parcours fondamental, la remarque était bonne et nous pourrions l'ajouter dans le règlement. À t'entendre, nous avons l'impression que l'assiduité est très forte. Cette après-midi, nous allons proposer la candidature à la diplomation de 2 300 étudiants en master. Lorsque nous regardons les questions d'assiduité, elles sont vraiment peu nombreuses et les responsables pédagogiques peuvent en témoigner. Nous avons fait des études, il y a quelques années, sur l'impact de ce droit à absence et il est loin d'être saturé. Il y a peut-être une situation sur un campus précis, mais ce n'est pas la réalité que nous rencontrons au quotidien.

Florent BONAVENTURE

Il n'y a pas de situation, mais c'est un cumul de problématiques pour les étudiants qui sont en difficulté, absents, en rattrapage, etc.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

C'est pour eux qu'on va mettre en place ce suivi particulier et ce semestre-sas.

Solène DELUSSEAU-JELODIN

Nous avons déjà eu de nombreux échanges sur ce sujet de la réforme du Collège universitaire qui touche maintenant à sa fin. Je vais uniquement revenir sur les points qui me paraissent les plus importants et qui ont fini par déterminer notre vote. Avant cela, je remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction du rapport et qui se sont impliquées dans les nombreux groupes de travail, tout au long de l'année, qui ont suscité de nombreuses interrogations et ont permis de revenir sur des sujets de fond relatif à la scolarité au sein du Collège universitaire. Ces débats étaient très intéressants et enrichissants et ont permis un véritable échange.

S'agissant de cette réforme, nous saluons une amélioration des conditions d'étude en Bachelor et une meilleure lisibilité du diplôme. Il y a un retour aux fondamentaux et la possibilité de choisir une majeure qui n'implique pas de sélection à l'entrée en master, ce qui était très important pour nous. Nous saluons également la systématisation des rattrapages, revendication historique de l'UNEF pour permettre aux étudiants d'accéder largement aux rattrapages. Un autre point positif est le meilleur encadrement lors de la 3^e année : les étudiants étaient un peu laissés dans la nature en 3^e année. Il y a un meilleur accompagnement des étudiants en université, mais aussi des étudiants en stage. S'agissant de la gouvernance et de la création du Comité pédagogique, l'UNEF salue la volonté d'introduire une représentation étudiante et de faire le lien avec le CVEF, conseil en charge des questions pédagogiques. Il nous semblait important de lier les différentes instances qui ont en charge ces questions de pédagogie. Pour nous, la présence de représentants syndicaux dans ce conseil est importante puisque ces représentants sont élus et ont une légitimité donnée par les étudiants pour donner leur avis et se prononcer dans cette instance.

Cependant, quelques points nous font douter de la faisabilité technique de l'application de la réforme dans les campus. Il est prévu de mettre en place 3 majeures dans ces campus dont les effectifs sont tout de même assez réduits. Nous avons des inquiétudes sur la manière dont cela pourra s'appliquer concrètement. Nous en avons déjà débattu et je ne pense que nous trancherons la question ici. Vous connaissez aussi notre position sur la réduction du budget des langues qui nous semble assez inquiétante. Enfin, troisième point important, nous souhaiterions que la 3^e année mixte ne soit pas limitée en nombre

d'étudiants afin de laisser à tous la possibilité de faire un semestre de stage en 3^e année. Cela nous tient à cœur.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'UNEF va s'abstenir sur cette réforme. Cette abstention ne signifie pas que nous ne souhaitons pas continuer à nous impliquer dans l'application et la mise en place de la réforme. Il y a notamment des discussions à avoir sur la 3^e année. Au regard de la façon dont les discussions se sont très bien passées cette année, nous souhaitons continuer à porter la parole des étudiants dans ce cadre-là.

Jeanne LAZARUS

Je veux aussi dire tout le bien que je pense de la réforme et de l'association de la faculté permanente à la réflexion et à la prise de décision. C'était une demande ancienne et je me réjouis qu'un vrai partenariat soit mis en place.

Je m'associe à Florent BONAVENTURE sur la question des cours magistraux et le problème que cela risque de poser avec le passage à 36 heures en 1^{re} année. Les étudiants ont déjà du mal à suivre tous les cours magistraux et on va leur en ajouter. Je me demandais si la vidéo ne pouvait pas être mise en cause. Il faudrait au moins réfléchir aux délais entre la mise en ligne de la vidéo et le cours : si la vidéo est disponible l'après-midi même, les étudiants n'ont aucune raison de se lever le matin. Il faut réfléchir sur des choses basiques pour que les étudiants viennent en cours magistraux. On ne peut pas imaginer de faire l'appel, mais il faut avoir un discours pour leur rappeler qu'il est nécessaire de venir. Avec l'élargissement des demandes d'enseignement en campus, si les enseignants se déplacent et que peu d'étudiants sont présents, leur enthousiasme risque de diminuer un peu.

J'ai une autre question sur le semestre de rattrapage. Si j'ai bien compris, pour un étudiant qui n'aurait pas validé tous les enseignements de la 1^{re} et de la 2^e année, la 3^e année serait amputée d'un semestre et l'étudiant est obligé de rester un semestre de plus en France et n'aurait qu'un deuxième semestre à l'étranger. Je me demande s'il n'y a pas quelque chose d'extrêmement punitif ici.

Plus généralement, comme enseignante, j'ai une insatisfaction récurrente sur les modalités d'organisation du rattrapage qui sont faites un peu en dehors du temps habituel d'enseignement. Nous finissons par envoyer un sujet par Internet et nous ne savons pas du tout dans quelles conditions il est traité. Finalement, nous mettons une note qui donne la moyenne à l'étudiant, s'il a correctement répondu à la demande, parce qu'il faut bien que cela s'arrête. Il y a souvent une forme de frustration parce qu'il y a le sentiment qu'on lui donne le module de façon un peu plus facile que ce que l'on aurait pu attendre de lui.

Bénédicte DURAND

Je vous remercie de votre approbation attentive. Elle nous aidera à continuer de construire le futur curriculum dont la mise en place ne fait que commencer. Cela demande des équipes dans les campus, au sein de la faculté permanente et aux enseignants de la maison un investissement qui ne fait que commencer. Cette attention nous sera précieuse.

S'agissant de l'assiduité aux cours magistraux, la première clé de réponse est sur les campus, justement parce qu'ils comptent de petits effectifs, 200 ou 300 étudiants. Une des missions des équipes des campus en région est d'avoir avec les étudiants un dialogue permanent sur les règles de vie d'une communauté étudiante, les règles de respect des enseignants. Il faut également avoir un dialogue avec les enseignants de ces campus, qu'ils soient les enseignants du bassin local et fassent peu d'heures de transport ou qu'ils soient des turbo-profs qui sont des voyageurs invétérés : ils doivent être accompagnés et soutenus dans l'exercice de leur mission en campus, avec des interactions régulières pour que l'on comprenne pourquoi les étudiants, pour toute une série de raisons, quittent l'amphi, parfois en cours de séance, ce qui est un fonctionnement extrêmement problématique.

Si l'on ajoute des éléments qui leur font quitter les cours, comme la vidéo immédiatement accessible ou la possibilité d'aller en cours dans des universités voisines au même moment que les cours magistraux sont donnés sur le campus, nous ne sommes alors pas dans un discours de cohérence sur la manière dont nous considérons nos propres cours, qu'ils soient magistraux ou non. Il y a l'absentéisme physique, mais aussi l'absentéisme mental. Sur de tout petits effectifs, j'ai constaté des MacBook ouverts face à des enseignants qui, visiblement, parlaient à des murs d'écrans qui faisaient toute autre chose. La question que vous posez est une question d'organisation institutionnelle et une question pédagogique. Pour le

coup, c'est aux enseignants d'entrer au cœur de cette question. Dans le cadre du Comité pédagogique, je serai très attentive à cela.

Nous aurons l'occasion d'aborder différents sujets : qu'est-ce qu'un cours de qualité ? Comment intéressons-nous nos étudiants, en magistral ou dans un groupe plus petit ? Il est vrai que cette nouvelle 1^{ère} année fait le pari du magistral pour être dans une logique un peu institutionnelle et forte, face aux grands professeurs de la maison. La 2^e année sera plutôt une année de séminaire avec des effectifs qui nous permettent de faire de la dentelle au niveau pédagogique. Encore faut-il investir et faire de la belle dentelle. C'est vraiment une réponse que seuls les enseignants ont. Je serai très ouverte à tout type d'innovation et de proposition d'enseignement, y compris s'ils sont très différenciés dans l'organisation d'un campus à l'autre. Nous partons sur des chartes d'enseignement communes, sur un projet partagé et commun. Cela nous permet de la différenciation sur les modes de fonctionnement. Maintenant que nous sommes forts de cette unité d'action, nous pouvons être agiles dans les fonctionnements pour obtenir des résultats de qualité équivalente pour tous les étudiants.

S'agissant du semestre de rattrapage, plutôt que d'envoyer en 3^e année et dans le mur des étudiants auxquels nous sommes incapables d'assurer le suivi du rattrapage en 3^e année, l'idée est de leur proposer – dans le cadre d'un contrat pédagogique noué quasiment avec moi – d'intégrer la dizaine d'étudiants qui sont en très grande difficulté et dont nous savons que ni le choix de la 3^e année n'a été mûri dans des conditions sereines, ni la destination ne permettra une réussite probable. Il ne s'agit pas d'une punition, mais plutôt d'un accompagnement sur mesure en travaillant avec eux sur ce qu'ils vont faire de ce 5^e semestre. Plutôt que ce soit un semestre où ils sont lâchés dans la nature, il s'agit que ce soit un semestre accompagné, auprès de l'équipe parisienne, et de leur proposer de construire un portefeuille d'enseignements qui sera à la fois une progression et un changement, mais aussi un moment de renfort de leurs points de fragilité. J'ai encore une très courte expérience des étudiants du Collège universitaire, mais pour les 3 départs des étudiants en 3^e année que je viens d'accompagner – j'ai fait 2015, 2016 et 2017 –, je constate qu'un certain nombre d'étudiants ne sont pas tout à fait prêts. Ils sont accablés par la lourdeur de leurs difficultés et il est très insécurisant pour eux de partir dans les conditions qu'on leur propose en 3^e année.

L'institution propose de les accompagner un peu plus longtemps et nous sommes dans l'esprit de la licence : tout le monde ne va pas au même rythme. Certains étudiants sont capables de vivre une intensité académique en 4 ou 5 semestres. D'autres ont besoin de 5 semestres très accompagnés et d'un 6^e un peu plus libre. Par ailleurs, nous nous disons que signifier cela au début du cursus peut être une incitation pour éviter qu'ils rentrent dans la logique du cumul des conditionnalités. S'ils ont vraiment envie de partir en 3^e année, ils sauront qu'ils devront s'investir fortement. Nous en faisons un peu un point de motivation. Pour le reste, l'idée est vraiment d'accompagner mieux le départ en 3^e année. Il en va de la reconnaissance de notre diplôme et de la qualité de notre cursus : c'est un signal que nous envoyons à l'État, à savoir que nous sommes capables d'assurer la réussite totale de tous les étudiants que nous sélectionnons de manière forte. Nous avons un devoir de les emmener tous vers la réussite, contrairement à certaines structures universitaires qui ne sélectionnent pas à l'entrée. Ce moment entre la 2^e et la 3^e année était un point de fragilité. Nous le travaillons comme nous le faisons, mais pas dans une logique punitive, mais dans une logique d'investissement des équipes autour de ces étudiants très fragiles.

Samuel KHALIFA

Je pense que l'on a déjà évoqué l'enveloppe horaire de l'enseignement des langues qui est à géométrie variable en fonction des campus. Pourriez-vous préciser cela ? Dans le cadre de cette enveloppe, est-ce qu'il y a une formule un peu hybride avec le présentiel et le non-présentiel ?

D'autre part, dans le cadre du rattrapage, un accent est-il mis sur les langues ? C'est souvent un talon d'Achille pour certains étudiants, et aussi par rapport à ce qui est requis par les universités d'accueil.

Karoline POSTEL-VINAY

J'ai trouvé votre travail absolument remarquable, en particulier l'énorme effort de consultation interne. C'est presque vertigineux de voir le temps que vous avez passé à nous écouter, à écouter les étudiants, notamment les syndicats français. Comme nous le savons, les syndicats sont une partie de la réalité, mais pas toute la réalité à Sciences Po comme en France. Nous avons beaucoup d'étudiants internationaux. Avez-vous eu l'occasion de les rencontrer, eux aussi ? Et à propos de la 3^e année, avez-

vous discuté sur ce sujet avec eux ? Je pense que, pour eux, la 3^e année à l'étranger devient autre chose puisque, précisément, ils viennent de l'étranger. Par exemple, est-ce qu'un étudiant au Havre ou à Menton peut être intéressé pour venir à Paris ?

François HEILBRONN

Je voudrais vous féliciter pour ce travail remarquable et intelligent et qui donne envie de représenter Sciences Po. J'ai une question académique sur l'enseignement des Humanités. Le terme est très beau. J'ai essayé de comprendre le contenu, mais je ne comprends pas comment cela fonctionne sur le plan académique. Je cite : « Il s'agit de proposer, sur une année entière, une réflexion qui pourra porter sur un objet d'étude précis (la violence, l'obéissance), un objet historique large aux enjeux actuels puissants ("Histoire de l'Idée européenne" à Dijon, "la Route de la Soie" sur le campus du Havre, etc.), un concept politique fondamental (la démocratie, le libéralisme) ». Nous voyons bien c'est un mélange d'études historiques, de philosophie politique et de science politique. Sur le plan académique, qui seront les enseignants ? Ce sera clairement pluridisciplinaire. Comment allez-vous les organiser, les structurer ? Qui donnera les cours magistraux ? Sera-ce un cours magistral composite ? J'ai du mal à voir comment cela peut fonctionner.

Je voulais vous féliciter pour la réintroduction de l'enseignement de l'histoire du 19^e et du 20^e siècle en force pour les 1^{re} et 2^e années. Cela me semble essentiel.

Je regrette que l'UNEF s'abstienne. Comme le disait Mme POSTEL-VINAY, il y a eu une consultation très riche et très dense et il est dommage que vous vous absteniez sur le règlement, mais c'est votre liberté.

Enfin, une remarque personnelle sur les cours magistraux. J'ai la chance de pouvoir enseigner depuis 25 ans des cours magistraux et je connais la question de la présence des étudiants à ces cours, notamment lors de l'introduction du e-cours. Je craignais de parler à une caméra et de ne plus jamais avoir d'étudiants. En fait, les étudiants utilisent à la fois le cours magistral l'e-cours, ce dernier servant surtout pour les révisions. La différence que j'ai vue entre les cours magistraux où il y a des étudiants et ceux où il n'y en a pas tient complètement de la qualité d'animation de l'enseignant. Je ne parle pas de sa qualité académique, mais de sa qualité d'animation. Animer un cours magistral, c'est terrible. Je vous donne un petit truc : dans mon cours magistral, je fais venir des grands patrons et des chefs d'entreprise. Quand on fait venir le patron d'un grand groupe, qu'on lui annonce 400 étudiants et qu'il n'y en a que 50 en Boutmy, c'est un peu gênant. Cela m'est arrivé une année avec 70 étudiants en Boutmy. J'ai changé – et c'est peut-être une idée pour les campus en province –, c'est-à-dire que lors de l'intervention de grands patrons, le cours n'est pas filmé, il n'y a pas de remise de document et il y a une question sur 5 points lors de l'examen final. Je vous assure qu'il y a 400 étudiants à chaque intervention du grand patron dans mon cours magistral. Il faut toujours utiliser le système de la carotte et du bâton. Dans ce cas, le bâton fonctionne.

Florence MEAUX

Le grade de licence qui sera une belle et juste consécration de ce parcours. Est-ce une formalité pour l'obtenir ? Quelle est l'échéance de la décision ?

Bénédicte DURAND

Je ne referai pas la démonstration sur le parcours linguistique qui est un des grands enjeux de notre curriculum, dont l'internalisation est évidente. Elle porte une nouvelle ambition autour de la 3^e année. La question de la réussite en langue des étudiants est posée avec force. Je rappelle à l'UNEF que l'économie réalisée sur l'enveloppe horaire globale des langues est faite sur une augmentation moyenne des effectifs de 2 étudiants par groupe, portant cette moyenne à 16 étudiants, dans une logique de différenciation extrêmement forte. Nous savons que nos groupes de Coréens sont naturellement bien en deçà de 16. Certains groupes de langues européennes et plus faciles ont des effectifs un peu au-delà de 16. Mais nous avons rapporté une logique de moyenne pour calculer cette enveloppe horaire globale. Pourquoi ce principe d'enveloppe dans les campus ? Précisément pour laisser vivre l'autonomie du campus en la matière. Nous avons fixé des principes de parcours linguistiques qui s'organisent entre parcours fondamental et parcours optionnel parce que nous étions dans un modèle où il était possible de réussir le Bachelor en étant très bon en langues et pas très bon dans les disciplines fondamentales de sciences humaines et sociales de la maison. La qualité de notre offre, regardée attentivement par le

ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, posait question. Nous avons remis ce parcours linguistique dans un cadre instrumental de soutien et d'ouverture culturelle à l'international, de manière raisonnable et raisonnée pour les étudiants. Notre but est qu'ils soient tous en capacité de suivre un master en anglais et que nos étudiants internationaux aient une maîtrise du français qui soit utile du point de vue social. L'enveloppe horaire sera discutée et travaillée entre le projet du campus, le cadre général dont je suis la garante et le département des langues qui se projettera de manière très active en accompagnement de chaque équipe pédagogique pour faire vivre ce parcours linguistique. Pour être réussi, il doit être différencié, car les étudiants nous arrivent de manière très hétérogène sur la question de la maîtrise des langues. Certains maîtrisent parfaitement 4 langues en plus du français et d'autres ne maîtrisent aucune langue et assez peu l'anglais et le français. Nous avons décidé qu'il n'y aurait pas de prérequis à l'entrée et qu'il fallait une maîtrise suffisante du français ou de l'anglais pour permettre une projection sur l'ensemble des campus en région. Et nous travaillons sur les objectifs prioritaires que sont l'anglais et le français : au rythme de la progression sur ces 2 langues, les étudiants s'ouvrent à des langues supplémentaires. Ce projet permettra un saut qualitatif sur l'accès aux langues.

Ce sujet a été discuté avec les étudiants internationaux, The Alliance étant le syndicat représentant les étudiants de Sciences Po. Nous les avons vus à plusieurs reprises. Ils sont un peu moins présents et actifs que les organisations ici présentes aujourd'hui. Néanmoins, nous avons eu des échanges nombreux, soit dans le cadre du groupe de travail, soit dans des réunions avec moi. Les étudiants internationaux s'interrogent sur la manière dont nous les accompagnons en français. La question du français langue étrangère au Collège universitaire a été posée dans cette réflexion. Quand ils arrivent sur le campus de Paris, ces étudiants souffrent d'être aussi peu autonomes en français. Même si leur cursus est complètement internationalisé ou anglophone, la vie sociale à Paris et dans le Collège universitaire de Sciences Po sans maîtriser le français est vraiment compliquée.

Pour le reste, notamment la question de la mobilité en 3^e année, cette meilleure accroche avec la 2^e année leur convenait. La réforme ne porte pas de possibilité de venir sur le campus de Paris pour les étudiants internationaux. Comme vous le savez, un de nos prochains chantiers est la transformation du campus de Paris qui portera une spécialité géographique. Les modifications d'effectifs nous invitent à beaucoup de prudence sur la manière dont nous pouvons éventuellement accueillir en 3^e année des étudiants internationaux sur le campus de Paris qui accueille chaque semestre 1 000 étudiants internationaux en échange, ce qui est déjà un challenge pédagogique énorme.

S'agissant des Humanités, je n'ai pas forcément d'idée précise sur tous les sujets, y compris celui-ci qui est d'autant plus délicat qu'il n'est pas porté par un département en particulier. D'une certaine manière, c'est peut-être heureux à ce stade de la réflexion : il contraint l'ensemble des départements à se mobiliser autour de cet objet qui pose un principe académique assez simple, à savoir l'animation par les sciences humaines du projet académique de formation de la maison. Les sciences humaines peuvent être l'histoire, mais pas intégralement : il peut y avoir une partie de la géographie. Il peut y avoir des sciences humaines éclairées par la sociologie, l'histoire de l'art et la sociologie de l'art. Il peut y avoir des objets académiques, des disciplines et des enseignants qui sont déjà dans la maison. Il y aura bien entendu la philosophie, politique ou pas, comme la philosophie ancienne qui nous ramène aux origines de la pensée européenne et qui vient irriguer ce champ des humanités politiques. L'objet politique reste central et est travaillé du point de vue de l'expérience humaine, individuelle et collective. Certains objets seront aux frontières de « Politique et gouvernement », « Économies et sociétés » et « Humanités politiques ».

J'aime beaucoup les nomenclatures et les classements de tout genre, mais notre ambition va se formaliser avec les partenaires dans le cours du semestre prochain pour la préparation de la 2^e année. Mon objectif est d'être clair auprès des étudiants de 1^{re} année au cours de leur 1^{er} semestre sur ce qui les attend en termes de choix pour la 2^e année. Nous devons aller vite sur ce sujet. L'enjeu est vraiment la construction de portefeuilles d'enseignements et c'est par ce prisme que nous abordons les choses. Le champ « Humanités » est le plus flou et le plus incertain à ce stade de la réflexion. Mais nous sommes assez confiants sur le fait que ce flou nous donnera de la liberté, nous permettra de créer, voire de faire venir des disciplines qui sont aujourd'hui complètement absentes, comme la littérature.

Sur le choix des enseignants, comme pour toutes les disciplines, c'est le futur Comité pédagogique qui interviendra, avec la discussion, le regard porté sur la carte de formation, selon les ressources disponibles dans la maison et dans les universités de proximité qui ne sont pas suffisamment mobilisées alors qu'elles sont parfois à quelques centaines de mètres de nos campus, et c'est là que nous trouverons des

enseignants, de quelque nature et statut qu'ils soient, soucieux de répondre à nos chartes d'enseignements qui sont en cours de rédaction et de formalisation.

Cornelia WOLL

Le grade de licence n'est pas une formalité, c'est une procédure assez longue à mettre en place auprès du ministère. Le dossier à soumettre ressemblera dans les grandes lignes au document qui vous a été présenté. Le Collège universitaire et la direction des études et de la scolarité le prépareront pendant l'année universitaire à venir, avec l'ambition de pouvoir finaliser ce document au cours du semestre prochain, afin de le soumettre au ministère, puis de le présenter devant le CNESER dont l'évaluation peut prendre un certain temps.

Florence MEAUX

Par formalité, je demandais si vous étiez confiants si l'issue favorable.

Cornelia WOLL

Nous sommes extrêmement confiants sur l'issue favorable puisqu'il s'agit ici de présenter un travail qui est l'aboutissement de 2 années. Cela facilite le travail de présentation que nous devons faire devant notre interlocuteur au ministère. Par ailleurs, nous venons de renouveler notre grade de master et nous avons une certaine habitude de cette procédure. Nous avons obtenu un accueil très favorable au vu de la qualité de la formation. Nous sommes très confiants et nous sommes rôdés, mais cela reste un challenge. M. KHALIFA, oui, l'enseignement hybride fait partie de nos convictions tout comme la conviction que nous avons partagée avec vous que l'enseignement dispensé uniquement avec des outils à distance et en ligne ne peut pas être satisfaisant pour l'apprentissage des langues. Il faut un investissement, tant au niveau du Collège universitaire qu'au niveau master, pour développer des outils qui permettent l'enseignement hybride là où cela peut être utile. Ce n'est pas le cas partout, ni pour tous les formats. Nous avons entamé ce travail grâce à l'investissement au sein d'USPC, dans le service partagé qui s'appelle PERL. Nous avons poursuivi ce travail avec un certain nombre de dispositifs que nous pouvons mettre à disposition des unités de formation, là où cela peut être utile et avec une réflexion pédagogique à mener à chaque fois sur l'utilisation de ces outils.

Alexandre HENNION

Nous nous associons également aux félicitations sur le travail fourni par rapport à cette réforme. Nous avons simplement une précision au sujet de l'ouverture sociale et du développement du programme Booster. Ce dernier sera-t-il obligatoire pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur ? Est-ce que les étudiants non boursiers pourraient y avoir accès s'ils estiment qu'ils doivent avoir des connaissances supplémentaires pour entrer à Sciences Po ?

Grégoire ÉTRILLARD

Je pince également quelques notes sur ma lyre pour me joindre au concert de louanges sur ce travail remarquable. Je siége depuis un certain temps dans les instances et il est vrai que les élus, particulièrement les vacataires qui ont une position à la fois intérieure et extérieure, ont beaucoup demandé à avoir un suivi sur les projets, notamment ceux d'envergure comme celui-là. Je trouve cela remarquable et très agréable, en tant qu' élu, d'avoir le sentiment de vraiment participer.

Je m'associe également et complètement à ce qu'a dit Florent BONAVENTURE, notamment l'utilisation des 2 absences comme une espèce de coup fourré législativement reconnu par les étudiants, pas uniquement par ceux qui en difficulté, mais pour ces derniers, cela ajoute à leur situation. Je n'ai pas de solution, mais je pense exactement la même chose. Par ailleurs, sur les enseignements – et pas uniquement en amphithéâtre – qui dépasse un nombre de personnes permettant de faire l'appel, au-delà de 50, on note effectivement un absentéisme accru. J'ai notamment constaté chez mes collègues leur frustration à l'égard de la notation de leur performance par des personnes qui ne sont jamais venues. C'est pénible, car ce sont des personnes qui s'investissent et s'organisent pour venir à Sciences Po et obtiennent de très mauvaises notes. Il n'est pas normal qu'il y ait plus de notations que de personnes présentes dans les cours : 20 personnes sur 70 viennent et il y a plus de 50 évaluations.

Cornelia WOLL

C'est partagé par tout le monde.

Grégoire ÉTRILLARD

C'est une chose à laquelle réfléchir : pour les vacataires, c'est particulièrement frustrant, et même si nous savons que l'administration fait attention à cela, c'est absolument odieux.

Je trouve que c'est une excellente idée de prévoir l'accompagnement des enseignants par un référent en 3^e année. Je comprends que ce soit proposé particulièrement pour la 3^e année pour garder une sorte de lien avec le campus et avec l'institution, même lorsque l'étudiant est à l'extérieur. Pour l'avoir vécu, je reçois chaque année entre 3 et 4 de mes étudiants qui s'interrogent sur leur avenir. Je n'enseigne qu'en master 1, mais ces étudiants posent des questions d'ordre pré-professionnel et je suis ravi de leur répondre. Cela représente 10 % de mon effectif chaque année, voire plus. Ceux qui viennent sont ceux qui ont le courage de venir voir le vacataire pour lui poser ces questions. Il me semble que les vacataires sont de bonnes personnes pour répondre aux questions des étudiants qui veulent entrer dans le monde professionnel privé. Je pense que cet accompagnement serait très apprécié de chaque côté, sur une base de vacataires volontaires, s'il était proposé à ces derniers de faire partie d'une pool de personnes pouvant être sollicitées. Cela permettrait peut-être aux étudiants les plus timides de poser leurs questions dès la 1^{re} année. Moi qui n'enseigne pas M1, je serais ravi de recevoir les élèves qui sont au Collège universitaire. Je ne pense pas être le seul parmi les vacataires. Je sais qu'il existe des initiatives dans le cadre associatif et avec d'anciens élèves. Je suis persuadé que si on organisait un pool avec des vacataires différents, cela fonctionnerait. Voilà, je voulais vous dire que cette idée est bonne et qu'elle peut ne pas se limiter à la 3^e année.

Florent BONAVENTURE

Une dernière remarque pour offrir une réponse à Mme POSTEL-VINAY sur l'implication des étudiants internationaux et à M. HEILBRONN sur les Humanités. Madame la Doyenne a oublié de préciser qu'elle est venue sur les campus régionaux pour rencontrer les étudiants internationaux. D'autre part, au sein de chaque campus, nous avons beaucoup interrogé les étudiants de manière informelle et en particulier les internationaux afin de savoir ce qu'ils recherchent quand ils viennent à Paris, quelles étaient leurs attentes en terminale, ce qui les a poussés à candidater à Paris et la conception qu'ils ont de leur scolarité en 1^{re}, 2^e et 3^e année. Sur mon campus, il ressortait que les internationaux, pour un certain nombre, avaient aussi postulé au PPE (Politics, Philosophy and Economics) d'Oxford et avaient comparé les 2 cursus. Selon eux, Sciences Po offre un aspect pluridisciplinaire en sciences sociales enrichi par les langues. Dans la précédente version, avant la réforme, ces étudiants regrettaient l'absence de philosophie et d'humanités : ils trouvaient que Sciences Po n'accordait pas assez d'intérêt jusqu'alors aux humanités. La réforme répond à ces demandes et fait davantage correspondre les intérêts des étudiants qui les poussent à candidater à Sciences Po et ce qu'ils trouvent au cours de leur scolarité. Sur mon campus, tous les retours des étudiants internationaux étaient extrêmement positifs justement parce que la réforme correspond à leurs désirs.

Manuelle FRANCK

Je voudrais aussi remercier pour la qualité du document. J'imagine que cette démarche de structuration du premier cycle et de ce Bachelor en sciences humaines et sociales a été une démarche passionnante et probablement très enrichissante pour toutes les équipes qui ont participé. Puisqu'il y a eu des consultations en interne, j'imagine que cela a été très mobilisateur. Le document qui nous est présenté, avec ses annexes et les résumés des ateliers de travail, prouve que l'ensemble de la démarche était tout à fait passionnant. C'est très éclairant sur la façon dont vous fonctionnez. C'est un travail colossal dont les résultats sont tout à fait passionnants.

J'ai une question sur les langues. Sur quels critères choisissez-vous les langues enseignées dans les différents campus, en dehors du français et de l'anglais qui sont les langues principales ? Je sais que vous avez des campus régionaux spécialisés sur différentes parties du monde.

Nicolas METZGER

J'ai deux questions sur le règlement de la scolarité. A l'article 26 traitant des conditions de redoublement, je suis très heureux que la suppression de la bourse en cas de redoublement ne soit pas

systématique. Simplement, il n'est plus précisé qui se prononce sur ce point : avant, c'était la C2S ; maintenant, j'ai l'impression que c'est intégralement entre les mains du jury.

Ma deuxième question concerne le vote que nous aurons tout à l'heure. Est-ce que vous approuvez l'ajout que propose Florent BONAVENTURE sur le fait de préciser que 60 crédits ECTS seraient fermés en parcours fondamental ? Je dois savoir si nous mettrons cela aux voix avec le reste du projet.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

L'article concernant les bourses était caduc, car il ne s'appliquait pas. La décision de maintenir la bourse dépend du CROUS qui permet un droit à bourse de 7 ans : l'étudiant a 7 ans pour faire un master. La commission de suivi social intervient quand l'étudiant a consommé ses 7 années de droit à bourse pour éventuellement lui proposer une année supplémentaire. Cet article existait, mais il n'avait aucun fondement dans la réalité.

Marie RASSAT

Pour répondre à la question de Florent BONAVENTURE, cela est indiqué dans l'article qui précède. C'est très clair dans la mesure où c'est indiqué dans l'article 19 : « La validation des enseignements suivis au titre du parcours fondamental permet aux étudiants de passer en année supérieure et d'obtenir les 180 crédits ECTS requis pour le diplôme. » Je ne suis pas sûre qu'il soit nécessaire d'ajouter cela puisque cela figure en préambule dans le parcours fondamental.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Si cela peut permettre de préciser, juridiquement, cela ne perturbera pas l'économie générale du texte.

Bénédicte DURAND

Le soutien à l'étudiant en difficulté n'est pas soumis à sa situation de boursier d'une manière générale. Il est vrai que l'étudiant sociologique nous indique qu'il y a une corrélation forte entre la situation sociale de certains de nos étudiants et un certain nombre de difficultés, notamment en raison de parcours scolaires très différenciés. Le programme Booster répond à cette double ambition d'être un sas d'accompagnement avant la rentrée universitaire de 1^{re} année. À ce stade, c'est une expérimentation : nous nous donnons le temps de voir comment cela fonctionne et ce que l'on y fait, mais aussi de voir si nous obtenons des résultats sur la réussite par la suite avant de renouveler cette expérience et d'entrer dans une logique de généralisation. Nous nous donnons le temps de vérifier si les outils que nous mettons en place sont utiles et efficaces. Par ailleurs, le programme Booster s'adresse aux étudiants de la voie CEP : c'est dans cette cohorte que nous choisissons les étudiants. La manière dont nous les choisissons, au moment où nous avons les résultats d'admission, est purement académique : nous choisissons les dossiers les plus fragiles, ceux sur lesquels le jury a pris le plus grand risque en termes de niveau scolaire de départ. Voilà pour l'esprit de l'expérimentation qu'il faudra suivre et accompagner dans les années à venir.

J'en profite pour dire que cette réforme porte l'esprit d'un meilleur accompagnement des étudiants. Nous savons que les étudiants qui ont le plus besoin d'accompagnement – du point de vue académique, du conseil et de l'information sur les opportunités d'apprentissage et professionnelles – sont ceux qui arrivent avec le moins de bagages dans notre établissement. Nous en avons une part croissante, ce qui est bien et montre que Sciences Po continue de travailler sur le front de l'ouverture sociale. Il y a une exigence pédagogique posée et très forte. Cet accompagnement passe par un nouvel outil et un nouvel engagement de l'institution, avec un coût supplémentaire notable puisque nous devons trouver, pour chaque cohorte d'étudiants, 80 enseignants référents.

Ces enseignants référents seront centraux dans un aspect de la réforme, à savoir le parcours civique. On va croiser la mise en place du parcours civique et la désignation d'enseignants référents qui auront pour fonction académique finale de lire et de valider ou non le grand écrit, le *paper* final de Bachelor qui sanctionnera le regard réflexif, approfondi et critique que les étudiants porteront sur leur propre parcours. Ce grand écrit croisera parcours civique, parcours académique et parcours international. Il sera accompagné par ce fameux enseignant référent. Nous allons recruter une nouvelle cohorte d'enseignants sur une mission qui ne sera pas purement académique, mais syncrétique et composite de ces 3 enjeux : internationalisation, académique, civique. Nous allons les recruter et les positionner à la fin de la 1^{re} année sur un groupe d'une vingtaine d'étudiants qu'ils auront la charge d'accompagner jusqu'à la

remise de ce grand écrit. Leur mission sera ponctuelle, sur des objets précis, à distance, donc une mission complexe, avec la possibilité de rencontrer à plusieurs reprises ce groupe d'étudiants entre la fin de la 1^{re} année et la fin du cycle universitaire. Il n'y a pas d'enjeu de statut dans le recrutement de ces étudiants. Il est important que la faculté permanente soit mobilisée, présente et active dans ce suivi des étudiants. Notre critère principal sera l'engagement des enseignements, leur fidélité à l'institution, leur souhait d'avoir un engagement autour de ce parcours étudiant. Il sera reconnu et valorisé du point de vue de la rémunération, mais ce sera un engagement fort d'un point de vue institutionnel, en offrant du conseil et une interface avec l'institution et l'étudiant au moment où il est lâché dans le grand bain de la 3^e année. Nous allons anticiper sur le départ en 3^e année pour qu'il y ait eu des points de contact entre un groupe d'étudiants et cet enseignant référent auquel nous demanderons un engagement de 2 années complètes, avec quelques points de rendez-vous pendant la 2^e année et la 3^e année à distance.

Pour les langues, il peut y avoir des choses qui questionnent sur la cartographie des langues dans les campus en région. Pour le moment, nous ne soulevons pas ces questions, car nous réfléchissons à une nouvelle cartographie de nos spécialités géographiques sur tous nos campus. Nous devons d'abord répondre à cette question avant d'éventuellement toiletter notre cartographie des langues. Le bouquet de langues offertes est en lien naturel avec la zone géographique couverte par le campus. Je rappelle que la nouvelle 3^e année sera bien plus libérale en termes de possibilités de projection des étudiants au regard de leur campus d'affectation. Cela ne doit sans doute pas se traduire par une mise à disposition de toutes les langues sur tous les campus, même si toutes les destinations sont possibles pour la 3^e année. Il faudra que nous construisions une différenciation entre les campus qui porteraient une identité commune, précisément autour de ce parcours linguistique. Ce travail reste à mener.

Un dernier mot : je souhaiterais, avec beaucoup de fierté et une certaine émotion, remercier les personnes de la maison qui se sont engagées avec moi, dans un soutien sans faille et constant. Vous avez tous salué le caractère collectif de ce travail. C'est une des belles découvertes que j'ai faites dans cette maison : précisément, c'est possible. À Sciences Po, discuter pendant des heures sur la qualité d'un cursus universitaire sans prévention, ni préjugé, en se respectant, c'est quelque chose qui a été possible pendant 2 ans, avec les étudiants qui nous rejoins dans cette réflexion de manière extrêmement mature et intelligente. Un certain nombre de personnes ayant participé à cette aventure sont présentes. J'ai pu bénéficier du soutien permanent de la direction et je remercie Cornelia et Frédéric qui, dans des moments de tension – il y en a eu et il y en aura encore – ont été à mes côtés. L'aventure continue. Merci à tous. Et je fais un petit clin d'œil à une membre en particulier de l'équipe qui est présente – pardon, il y a aussi Florent –, à l'équipe du Collège universitaire dont vous avez la liste à la 4^e de couverture de ce document. Je peux vous dire qu'ils ont beaucoup donné pendant 2 ans. Un grand merci à eux et un grand merci à tous.

Applaudissements.

Marie RASSAT

L'équipe du Collège universitaire, représentée ici par Florent BONAVENTURE et moi-même, vous remercie. Quand vous êtes arrivée – je vous vouvoie solennellement –, il y a 2 ans, et que vous nous avez présenté votre projet, nous étions contents, mais inquiets également. Le fait de voir tous ces étudiants, tous ces enseignants, toutes ces réunions à la direction, cela a été très enrichissant et nous sommes très fiers de ce qui a été fait. Je suis un peu émue également. Après de longues discussions – et nous représentons aussi les campus qui se sont investis avec leurs équipes –, ce n'est que le début. Maintenant, il faut faire la mise en place de tout cela. Madame la Doyenne, nous vous remercions. Vous nous avez appris beaucoup de choses pendant ces deux ans, des choses dont nous n'avions pas idée, car nous n'avions jamais travaillé sur ces objets. Le projet est vraiment magnifique. Merci beaucoup.

Frédéric MION

Je m'étais promis de ne parler qu'après le vote, mais je me permets de m'exprimer sans préjuger du sens que vous donnerez au scrutin qui va avoir lieu et avec l'espoir que cette réforme sera approuvée à une très large majorité. Je voudrais ajouter ma petite voix au concert d'éloges que nous avons entendu sur la méthode qui a été suivie, sur l'extraordinaire mouvement de participation de l'ensemble des parties prenantes à la vie de notre maison à la réflexion et à la mise en place de cette réforme. Et un éloge tout particulier à la Doyenne du Collège universitaire qui a accepté de rejoindre cette maison, il y a deux ans

maintenant, après de longues discussions entre nous. Je m'en souviens, car c'était un jour de grande chaleur comme aujourd'hui : j'étais à Montpellier et je discutais avec vous par téléphone. Vous mettiez dans la balance tous les arguments qui militaient pour que vous ne nous rejoigniez pas, mais vous avez finalement fait le pari de nous rejoindre. Je crois que, pour notre institution, cela a été une énorme chance. Le travail que vous avez accompli à la tête des équipes du Collège universitaire, si engagé, si motivé et en mobilisant l'ensemble de la communauté de Sciences Po, ce travail me donne raison d'avoir tant insisté pour que vous rejoigniez Sciences Po. Je suis très fier du travail qui a été accompli, très conscient – comme l'a dit Mme RASSAT – que nous avons une montagne de travail devant nous. Mais prenons le temps aujourd'hui de faire adopter cette réforme et ensuite de savourer ce moment de joie. Merci.

Nicolas METZGER

Je vous remercie à mon tour une énième fois, Madame la Doyenne, ainsi que toutes les équipes qui vous ont entourée. C'est un très beau travail et la démarche que vous avez suivie est exemplaire, pour notre instance en tout cas, puisque vous avez accepté de venir à des rendez-vous réguliers pour nous expliquer et défendre ce projet avec pugnacité. Je crois que c'est salubre pour un chantier de cette envergure, puisqu'il concerne 3 années sur 5 de notre scolarité classique à Sciences Po : ce n'est pas rien ! Bravo pour cette méthode. Bravo pour le rapport. Et j'ai envie de vous dire que, comme d'habitude à Sciences Po, tout le travail reste à faire : c'est dans l'exécution que les choses se compliqueront un peu. Pour cela, je vous adresse tous nos encouragements, ainsi qu'à Marie RASSAT, Florent BONAVENTURE et toutes les équipes qui travaillent sur le sujet. Nous serons évidemment là pour vous entendre régulièrement et vous soutenir de la meilleure manière possible.

c) Vote

Ismahane GASMI

M. MOINET donne procuration à M. IBERRAKENE.

Nicolas METZGER

Je précise que le projet sur lequel nous nous prononçons intègre bien les deux modifications proposées par le Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF) : c'est donc le projet « augmenté » qui est mis aux voix.

Nombre de votants : 28

Résultat du vote : 23 pour, 5 abstentions.

Le Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris approuve les nouvelles orientations pédagogiques du Collège universitaire, et en conséquence les modifications des articles 17 à 27 du Règlement de la scolarité, ainsi que ses nouvelles conditions d'organisation, à mettre en œuvre pour la première année à compter de la rentrée 2017, pour la deuxième année à compter de la rentrée 2018 et pour la troisième année à compter de la rentrée 2019.

Applaudissements.

**III. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU
16 MAI 2017**

a) Vote

Nicolas METZGER

Sous réserve des modifications d'usage à transmettre à Mme GASMI, je sou mets ce procès-verbal à votre approbation.

Nombre de votants : 28

Résultat du vote : 28 pour.

Le Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris adopte le procès-verbal de la séance du 16 mai 2017.

IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Frédéric MION

Je souhaite informer ce conseil que j'ai saisi, voilà quelques jours, la section disciplinaire de l'Institut du cas d'un docteur de Sciences Po, qui a obtenu son doctorat en histoire, il y a quelques années déjà. Il apparaît que sa thèse et son travail de doctorat comportent, sans les citer, des emprunts relativement substantiels à un certain nombre d'ouvrages, qui pourraient être constitutifs de plagiat. Devant l'émoi suscité par cette situation, et à la demande d'un enseignant de Sciences Po qui a fait l'objet d'un de ces emprunts non crédités, il est apparu que nous devons demander à la section disciplinaire de notre maison de se pencher sur ce dossier et de voir quel sort doit être réservé à ce docteur.

Cornelia WOLL

Je profite de cette information pour vous dire que s'agissant de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers – puisqu'il s'agit d'évaluer la base sur laquelle a été délivré le diplôme de doctorat –, nous sommes actuellement en train d'établir le calendrier pour le déroulement de cette action disciplinaire. Comme les étudiants qui siègent dans la section disciplinaire sont tous absents de Paris l'année prochaine, nous avons certainement besoin de renouveler les représentants étudiants de cette section avec un calendrier un peu serré. Pour un certain nombre de raisons, il faudrait que nous soyons en mesure de planifier les séances nécessaires dès le mois de septembre. Je ne sais pas si nous suivrons ce que je vais vous dire, mais il est possible que nous essayerons de réunir tous les élus des instances de l'IEP pour la sélection des membres qui siègent dans cette section disciplinaire, au début du mois de septembre. Si nous sommes incapables de faire cela en marge des instances, nous le ferons lors d'un CI et d'un CVEF, mais il est possible que nous vous réunissions pour une réunion *ad hoc* d'élection des membres de la section disciplinaire pour l'année universitaire à venir. Ici, je ne m'adresse qu'aux étudiants puisqu'il s'agit uniquement de désigner les élus étudiants. Il n'y a pas de difficulté pour les élus des autres corps.

Nicolas METZGER

Juste pour être certain de bien comprendre, il ne s'agit pas d'une dérogation au calendrier électoral habituel ? Il s'agit simplement de prendre acte que certains étudiants sont démissionnaires et que cela provoque des élections anticipées.

Cornelia WOLL

Ce n'est pas une question de calendrier électoral. Les élus désignent en leur sein un représentant de la section disciplinaire. Les 4 élues désignées n'ont pas de suppléant et sont toutes à l'étranger l'année prochaine. La section disciplinaire telle qu'elle est constituée ne pourra pas siéger l'année prochaine. Nous devons demander aux étudiantes si elles souhaitent revenir pendant leur séjour à l'étranger ou si elles souhaitent céder leur place à un camarade. Ce travail reste à faire. Cette élection ne concerne que la section disciplinaire et pas les conseils centraux.

Nicolas METZGER

Merci pour ces précisions. Je ne vois pas d'autres demandes de paroles. Je vous remercie toutes et tous pour votre participation à cette séance. Je vous rappelle que notre prochaine réunion aura lieu le lundi 3 juillet à 8 h 30. Elle ne se tiendra ni dans cette salle, ni dans la salle François-Goguel, mais dans l'amphithéâtre Sorel. Je vous souhaite une belle semaine, chaleureuse dans tous les sens du terme.

Nicolas METZGER lève la séance à 10 h 22.